

Belgium-Liège: Planting and maintenance services of green areas**OJ S 248/2014 24/12/2014****Contract notice – utilities****Services****Directive 2004/17/EC****Section I: Contracting entity**

I.1. Name and addresses

Official name: Port autonome de Liège

Postal address: Quai de Maestricht 14

Town: Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

For the attention of: Madame Sandrine Renier

E-mail: portdeliege@skynet.be

Telephone: +32 42329797

Fax: +32 42231109

Internet address(es):Address of the buyer profile: http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=405721**Additional information can be obtained from:**

Official name: RW-SPW-DGO2-DVHL – direction des voies hydrauliques de Liège

Postal address: Rue Forgeur 2

Town: Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

Contact person: Madame Céline Hellemans, ingénieur civil des constructions

For the attention of: Monsieur Stephan Nivelles, directeur

E-mail: stephan.nivelles@spw.wallonie.be

Telephone: +32 42208723

Fax: +32 42208727

Specifications and additional documents (including documents for a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: RW-SPW-SG-DSJ – direction du support juridique-mise en ligne des cahiers de charges.

Postal address: Place de Wallonie, 1 bât II, local 108

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Derock

For the attention of: Monsieur Etienne Claeys

E-mail: louisphilippe.derock@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81333159

Fax: +32 81333133

Internet address: <http://marchespublics.wallonie.be>**Tenders or requests to participate must be submitted:**

Official name: Port autonome de Liège

Postal address: Quai de Maastricht 14

Town: Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium
For the attention of: Madame Sandrine Renier
E-mail: portdeliege@skynet.be
Telephone: +32 42329797
Fax: +32 42231109
Internet address: www.portdeliege.be

I.2. Main activity

Port-related activities

I.3. Contract award on behalf of other contracting entities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting entity

Trilogiport. 40 Meuse – 20 Canal Albert. Aménagement paysager de la zone d'accueil-phase 2.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: Les services se dérouleront à Hermalle-sous-Argenteau.

NUTS code BE33 Prov. Liège

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Les prestations comportent:

- la réalisation de l'infrastructure pour de futurs jardins communautaires,
- des travaux préliminaires aux plantations,
- des déblais et des remblais pour plantation au moyen de terre fournie,
- des plantations diverses,
- la garantie sur les plantations et l'entretien après réception provisoire pendant 5 ans.

II.1.6. CPV code(s)

77310000 Planting and maintenance services of green areas

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in days: 100 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Voir le cahier spécial des charges.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Voir le cahier spécial des charges.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Le groupement éventuel d'opérateurs économiques prendra la forme d'une société momentanée.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Article 66 § 4 - clauses d'exclusion: par le seul fait de participer à la procédure du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés à l'article 66 § 1 et § 2 de l'arrêté royal du 16.7.2012 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs spéciaux. L'attention est attirée sur le fait qu'avant de prendre la décision d'attribution, le pouvoir adjudicateur peut inviter le soumissionnaire susceptible d'être désigné adjudicataire, ou chaque associé en cas de société momentanée, à produire les documents et preuves mentionnés à l'article 66 § 3 de l'arrêté royal précité.

Art.67 § 1: le soumissionnaire belge ou étranger employant du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs joint à son offre, une attestation de l'office national de sécurité sociale dont il résulte qu'il est en règle en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale. L'attestation porte sur l'avant-dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres. Toutefois, le soumissionnaire belge employant du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 précitée est dispensé de produire l'attestation de l'office national de sécurité sociale visée aux alinéas 1 et 2. En effet, la vérification de la situation en sera faite par le pouvoir adjudicateur via l'application Digiflow qui lui donne un accès sécurisé aux bases de données fédérales en matière de sécurité sociale.

Art.67 § 2: le soumissionnaire belge ou étranger employant du personnel relevant d'un autre État membre de l'Union européenne joint à son offre, une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant que, suivant compte arrêté au plus tard à la date limite de réception des offres, il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Art.67 § 3: lorsque le soumissionnaire belge ou étranger emploie du personnel visé tant par le § 1er que par le § 2, les dispositions des deux paragraphes s'appliquent.

Art.67 § 5: le soumissionnaire assujetti à la sécurité sociale des travailleurs indépendants joint à son offre une attestation dont il résulte qu'il est en règle avec ses obligations en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale.

Art.68: le soumissionnaire joint à son offre, une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles selon les dispositions légales du pays où il est établi. L'attestation porte sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite de réception des offres. Toutefois, le soumissionnaire belge est dispensé de produire l'attestation délivrée par le SPF Finances visée à l'article 68, §2. En effet, la vérification de la situation en sera faite par le pouvoir adjudicateur via l'application Digiflow (Télémarc) qui lui donne un accès sécurisé aux bases de données fédérales en matière fiscale.

Art.71: les attestations visées aux articles 67 et 68 doivent être produites par chaque associé, en cas de société momentanée.

Art.67 § 1.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Article 72: Capacité économique et financière: les soumissionnaires doivent transmettre, pour démontrer leur capacité financière et économique, les documents suivants.

Article 72: Capacité économique et financière:

- une déclaration bancaire, établie conformément au modèle repris en annexe au présent cahier spécial des charges,
- une attestation d'engagement de constitution de cautionnement, établie conformément au modèle repris en annexe du présent cahier spécial des charges.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions: Article 72: Capacité technique et professionnelle: les soumissionnaires doivent transmettre, pour démontrer leur capacité technique ou professionnelle, les documents suivants:

- la liste des principaux services effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou lorsque le destinataire a été un acheteur privé, par une attestation de l'acheteur ou, à défaut, simplement par une déclaration du prestataire de services,
- l'indication de la part de marché que le prestataire de services a éventuellement l'intention de sous-traiter.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.2. Award criteria**IV.2.1. Award criteria**

Lowest price

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information**IV.3.1. File reference number attributed by the contracting entity**

MS/261/14/16 - MS/PAL/14D416

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents

(except for a DPS)

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 5.2.2015 - 16:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

6.2.2015 - 11:00

IV.3.5. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

Other:

IV.3.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.7. Conditions for opening of tenders

Date: 6.2.2015 - 11:00

Place

Port autonome de Liège

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

La personne de contact est Madame Céline Hellemans, Ingénieur civil des constructions (04 /220.87.37). L'attention est attirée sur le fait que les documents du marché (cahier spécial des charges, métrés ou inventaires, plans y compris de format A0) sont uniquement et

gratuitement téléchargeables sur le portail des marchés publics de la région wallonne dont l'adresse URL est la suivante: <http://marchespublics.wallonie.be> . Au point II.3) Durée du marché ou délai d'exécution, le pouvoir adjudicateur a pris l'option de considérer les jours indiqués comme des jours ouvrables.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État
Postal address: Rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
E-mail: info@raadvst-consetat.be
Telephone: +32 22349611
Internet address: www.raadvst-consetat.be

Body responsible for mediation procedures

Official name: RW-SPW-DGO2-DVHL – direction des voies hydrauliques de Liège
Postal address: Rue Forgeur 2
Town: Liège
Postal code: 4000
Country: Belgium
E-mail: stephan.nivelles@spw.wallonie.be
Telephone: +32 42208711
Fax: +32 42208727

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: — Demande de suspension en extrême urgence: requête introduite le plus rapidement possible,
— le délai pour le recours en suspension est de 15 jours à dater de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le canal par lequel le réclamant a été informé de la décision (avis d'attribution, lettre d'information ou aucun des deux = date de prise de connaissance),
— demande d'annulation: 60 jours à partir de la connaissance de la décision. NB: le président du tribunal de première instance de l'arrondissement judiciaire concerné peut également statuer au provisoire (article 584 du code judiciaire). Ce tribunal est seul compétent pour les contestations au fond portant sur un droit civil (ex: octroi de dommages-intérêts...). Le président doit être saisi le plus rapidement possible et le tribunal, dans un délai de 5 ans (article 2262 bis du code civil).

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: RW-SPW-DGO2-DVHL – direction des voies hydrauliques de Liège
Postal address: Rue Forgeur 2
Town: Liège
Postal code: 4000
Country: Belgium
E-mail: stephan.nivelles@spw.wallonie.be
Telephone: +32 42208711
Fax: +32 42208727

VI.5. Date of dispatch of this notice

19.12.2014

